**P. van Inwagen. Extrait du chapitre 4 de l’*Essai sur le libre aritre***

**4.1** Si le déterminisme est vrai, nul ne peut agir autrement qu’il le fait. Si le déterminisme est vrai, nul n’a en son pouvoir de réaliser une possibilité qui n’est pas réalisée en fait. Si le déterminisme est vrai, nul n’a le choix à propos de rien. En bref, si le déterminisme est vrai, il n’y a pas de libre arbitre. Telle était la conclusion du chapitre 3.

Dans le présent chapitre, j’examinerai des arguments pour la compatibilité du libre arbitre et du déterminisme. Je n’examinerai pas d’arguments qui reposent sur l’idée qu’une croyance en l’incompatibilité du libre arbitre et du déterminisme repose sur une confusion – par exemple, une confusion entre lois « descriptives » et lois « prescriptives », ou une confusion de la causalité avec la contrainte. *Ma* croyance en l’incompatibilité du libre arbitre et du déterminisme repose sur les arguments du chapitre 3, et ces arguments ne reposent sur aucune confusion de ce genre. Je n’examinerai que des arguments positifs en faveur du compatibilisme, des arguments qui vient à établir le compatibilisme et non simplement à exposer une erreur qui pourrait conduire à croire en l’incompatibilisme.

Je ne connais que trois arguments positifs pour le compatibilisme qui aient actuellement cours. Je les appellerai ‘l’Argument du Cas Paradigmatique’, ‘l’Argument de l’Analyse Conditionnelle’ et ‘l’Argument de *Mind*’. J’ai donné une brève description de ces arguments à la section 1.6.

**4.2** L’énoncé classique de l’Argument du Cas Paradigmatique vient d’Anthony Flew[[1]](#footnote-1). Flew cherche surtout à montrer que la proposition que nous faisons toujours librement ce qui est juste est compatible avec la proposition que Dieu a arrangé les choses de telle sorte au premier moment de la création que notre constante réalisation de ce qui est correct est la conséquence inévitable de cet arrangement. Mais Flew dit explicitement que cet argument montre que la liberté et le déterminisme sont compatibles. Si nous laissons de côté les considérations théologiques, nous pouvons représenter une partie de son argument comme suit :

Il y a plusieurs mots et expressions que nous utilisons en attribuant aux gens une action libre : outre l’évident ‘a agi librement’ et ‘a fait de son plein gré’, il y a des expressions comme ‘aurait pu agir autrement’, ‘avait le choix à propos de ce qu’elle a fait’, ‘avait des alternatives’ et ‘aurait pu se retenir de faire ce qu’il a fait’. Nous apprenons ces expressions en voyant les gens les appliquer à des situations concrètes de la vie ordinaire, tout comme nous apprenons, par exemple, les noms des couleurs. Ces situations concrètes servent de paradigmes à l’application de ces mots : les mots signifient des *choses de ce type*. Par conséquent, ils doivent s’appliquer à quelque chose ; ils doivent s’appliquer au moins aux objets ou situations paradigmatiques. Un examen attentif, philosophique ou scientifique, de ces situations peut fournir une information de ce en quoi consiste réellement la liberté de choix, mais elle ne peut pas nous montrer qu’il n’y a rien de tel que la liberté de choix. Cela est strictement parallèle à la proposition suivante : un examen attentif, philosophique ou scientifique, peut nous montrer ce en quoi consistent réellement les couleurs, mais il ne peut pas nous montrer qu’il n’y a pas de couleurs.

Jusque là tout va bien. Mais cet argument n’est pas un argument en faveur de la compatibilité du libre arbitre et du déterminisme, bien qu’il puisse faire partie d’un tel argument ; c’est plutôt un argument en faveur de l’existence du libre arbitre. Il semble que Flew complète l’argument précédent par deux autres arguments pour montrer non seulement que le libre arbitre existe, ce que de nombreux incompatibilistes accorderont, mais aussi qu’il est compatible avec le déterminisme

(a) Quand nous examinons attentivement les cas paradigmatiques d’action libre, nous voyons que leur trait commun est simplement ceci : nous appliquons le mot ‘libre’ à l’acte d’une personne exactement dans le cas où « *si* elle avait choisi d’agir autrement, elle aurait été capable de le faire ; il y avait des alternatives, au pouvoir de sa force physique, de son QI, de sa connaissance, qui étaient ouvertes à une personne dans sa situation »[[2]](#footnote-2). Et, bien sûr, l’acte d’une personne peut avoir cette caractéristique que le déterminisme soit vrai ou non.

(b) Nous avons vu qu’un examen scientifique ne pourrait pas montrer que nul d’entre nous n’a le libre arbitre. Mais l’examen scientifique pourrait montrer que le déterminisme est vrai. Donc, si le libre arbitre était incompatible avec le déterminisme, l’examen scientifique pourrait montrer que nous n’avons pas le libre arbitre, ce qui est impossible.

Pour mieux apprécier la relation logique entre des deux arguments supplémentaires, regardons deux arguments parallèles et familiers à propos des couleurs. Donnons le nom d’‘hypochromatisme’ à la thèse que les objets visibles sont entièrement composés d’objet minuscules qui sont eux-mêmes sans couleur. Certains philosophes ont pensé que l’hypochromatisme est incompatible avec la thèse que les objets ordinaires visibles sont colorés. Mais nous pouvons les réfuter ainsi :

(i) Quand nous examinons attentivement les cas paradigmatiques d’objets colorés, nous voyons que leur trait commun est simplement ceci : nous appliquons le mot ‘coloré’ à un objet exactement dans le cas où, *si* cet objet était présent à un observateur normal dans des conditions d’observation standard, il causerait en lui l’expérience de sensation de couleurs. Et, bien sûr, un objet peut avoir cette caractéristique que l’hypochromatisme soit vrai ou non.

(ii) Nous avons vu que l’examen scientifique ne pourrait pas montrer qu’aucun objet n’a de couleurs. Mais l’examen scientifique pourrait montrer que l’hypochromatisme est vrai. Donc si l’existence d’objets colorés était incompatible avec l’hypochromatisme, l’examen scientifique pourrait montrer qu’aucun objet n’a de couleurs, ce qui est impossible.

Evidemment, les arguments (a) et (b) ont des ensembles de prémisses mutuellement consistants, et il n’y aucune raison de ne pas les employer tous les deux. L’argument (a) cependant, est essentiellement ce que j’ai appelé « l’Argument de l’Analyse Conditionnelle ». La thèse que ‘il aurait pu agir autrement’ signifie quelque chose comme ‘*si* il avait choisi d’agir autrement, il aurait été capable de le faire’ est souvent employée comme prémisse par les compatibilistes qui rejetteraient tout appel aux cas paradigmatiques dans un argument philosophique. Bien plus, si cette thèse est correcte, alors elle peut être utilisée pour montrer « directement » que le libre arbitre est compatible avec le déterminisme, c’est-à-dire qu’elle peut être utilisée pour démontrer leur compatibilité sans user des cas paradigmatiques – ou d’aucun autre moyen – pour établir d’abord qu’il y a effectivement des occasions dans lesquelles les gens agissent librement.

Je discuterai l’Argument de l’Analyse Conditionnelle dans la prochaine section. Comprenons que « l’Argument du Cas Paradigmatique » est l’argument qui (i) vise à établir l’existence d’occasions actuelles d’action libre, en faisant appel à la nécessaire correction de l’application du terme ‘acte libre’ aux actes qui servent à enseigner l’usage de ce terme, et (ii) procède au moyen de l’argument (b), en dérivant de la possibilité d’une telle preuve de l’existence d’action libre la conclusion que le libre arbitre et le déterminisme sont compatibles.

En appelant cet argument (une partie de cet argument) l’argument de Flew, je suis en train d’*interpréter* Flew. Il y a une bonne part de son article que je ne comprends pas, et je peux m’être trompé sur ce qu’il voulait dire. En tout cas, cet argument est le plus clair et le plus contraignant que je puisse trouver, ou que je pense que je puisse trouver, dans l’article de Flew. Si ce n’est pas l’argument de Flew, il est peut-être suffisamment semblable à son argument pour que ce que je vais dire dans la suite soit pertinent pour son argument.

L’argument que j’ai attribué Flew est invalide. Il est évidemment possible de penser à des propositions consistantes avec toutes nos observations et qui ont pour conséquence que nul ne peut agir autrement qu’il ne le fait. Voici un exemple imaginaire mais logiquement approprié :

(M) Quand un être humain est né, les Martiens implantent dans son cerveau un petit mécanisme – indétectable par aucune technique d’observation à notre disposition, bien qu’il ne soit pas *en principe* indétectable – qui contient un « programme » pour la vie entière de cette personne : à chaque fois qu’une personne doit prendre une décision, le mécanisme le fait décider d’une manière ou d’une autre selon ce qui est prévu par une table d’instructions incorporée dans la structure du mécanisme avant que cette personne soit conçue[[3]](#footnote-3).

On pourrait objecter que (M) n’est en fait pas consistant avec nos observations, puisque nous pouvons normalement « sentir » nos décisions « s’écouler » naturellement de nos désirs et de nos croyances ; mais si (M) était vrai (ainsi va l’objection), nous devrions « sentir » que nous faisons l’objet d’une interférence. Pour répondre à l’objection, il suffit de supposer que le mécanisme des Martiens nous fait avoir des désirs et des croyances appropriés aux décisions qu’il nous fera faire. (Si Davidson a raison, le mécanisme pourrait causer nos décisions simplement en nous faisant avoir certains désirs et certaines croyances. Il ne fait aucune différence pour notre présent propos qu’il en soit ainsi ou que, ayant causé nos désirs et nos croyances, le mécanisme doivent encore faire quelque chose pour causer nos décisions : il fait *tout* ce qui est nécessaire pour causer nos décisions.) Mais, si l’Argument du Cas Paradigmatique était valide, il s’ensuivrait que (M) est compatible avec le libre arbitre. Si (M) était vrai, le monde ressemblerait à ce à quoi il ressemble en fait, et nos pratiques linguistiques seraient les mêmes – ou, du moins, nous émettrions les mêmes sons dans les mêmes situations, et notre production de ces sons et leur réception par notre auditoire seraient accompagnées des mêmes sensations internes.

Si l’Argument du Cas Paradigmatique est valide, on ne peut appliquer le terme ‘libre’ que sur la base de caractéristiques superficielles des gens et de leurs actes, comme celles qui viennent d’être évoquées : on doit être *effectivement* capable de comparer un acte présent auquel on s’intéresse avec les paradigmes d’action libre dont on se souvient, pour voir si l’acte présent est suffisamment semblable aux paradigmes remémorés pour être correctement appelé ‘libre’. Et, évidemment, on ne pourrait jamais faire une comparaison effective de l’acte présent avec le paradigme si les traits pertinents du paradigme n’étaient pas observables. Ainsi, si l’Argument du Cas Paradigmatique était correct, l’extension du terme ‘libre’  pourrait être exactement ce qu’elle est, même si (M) était vrai, puisque (M) ne requiert d’aucune caractéristique observable du monde qu’elle soit différente de ce qu’elle est actuellement. Mais (M) implique évidemment que nul ne peut agir autrement qu’il ne le fait. Si nous devions découvrir qu’une personne particulière – Himmler, par exemple – a agi parce qu’un mécanisme martien, implanté dans son cerveau au moment de sa naissance, avait causé toutes ses décisions, alors nous aurions du mal à dire que Himmler avait le libre arbitre, qu’il aurait pu se retenir de faire ce qu’il a fait, qu’il a eu le choix à propos de ce qu’il a fait, ou qu’il a jamais pu agir autrement. Et je ne vois pas pourquoi il devrait en aller autrement si nous découvrions que nous avons *tous* été « dirigés » par un mécanisme martien : nous devrions alors faire le même jugement à propos de chacun[[4]](#footnote-4).

Si le promoteur de l’Argument du Cas Paradigmatique doit répondre à cette objection, alors, il me semble qu’il doit montrer qu’il y a une différence entre (M) et le déterminisme qu’il peut exploiter dans la construction d’une version améliorée de son argument. C’est-à-dire qu’il doit délimiter une classe de propositions C ayant les propriétés suivantes : (i) le déterminisme appartient à C et (M) n’y appartient pas, et (ii) on peut montrer validement que les propositions qui appartiennent à C sont compatibles avec le libre arbitre par un argument qui aura l’allure d’un appel à des cas paradigmatiques, et on ne peut pas montrer par ce style d’arguments que les propositions qui n’appartiennent pas à C sont compatibles avec le libre arbitre.

Je ne crois pas que cela puisse être fait. Il y a, bien sûr, toute sorte de différences importantes entre le déterminisme et (M). (M) implique que les dispositions de chaque être humain ont parmi leurs causes immédiates un objet qui, même s’il est à l’intérieur du cerveau de cette personne, n’en est pas une partie naturelle, et le déterminisme n’implique rien de tel. Il y a des différences entre (M) et le déterminisme qui sont de la plus haute importance : ces différences sont ce qui rend *évident* le fait que (M) est incompatible avec le libre arbitre, tandis que l’incompatibilité du déterminisme et du libre arbitre est une question débattue. Ce qui est difficile à voir, c’est la pertinence de ces faits incontestablement importants pour l’Argument du Cas Paradigmatique. En fait, il est difficile de voir comment, si l’Argument du Cas Paradigmatique est correct, aucun trait d’une proposition donnée pourrait être pertinent pour la question de savoir si cette proposition est compatible avec le libre arbitre, si ce n’est ceux qui feraient une différence dans la manière dont les choses nous *apparaissent*. Mais *il y a* évidemment d’autres traits d’une proposition qui sont pertinents pour savoir si cette proposition est compatible avec le libre arbitre, ou même, si elle est compatible avec n’importe quelle proposition donnée. Il est possible d’exploiter ce fait pour construire des propositions qui, bien qu’elles soient consistantes avec toutes nos observations, sont inconsistantes avec la thèse que nous avons le libre arbitre. C’est ainsi que nous avons construit (M). Le fait que nous pouvons construire de telles propositions montre qu’il est au moins *possible* que certaines propositions que nous connaissons mais n’avons pas construites soient aussi consistantes avec nos observations mais inconsistantes avec la thèse du libre arbitre. Le déterminisme est peut-être une telle proposition.

Il semble qu’il n’y ait pas de raison de penser que cela ne soit pas plausible. Le déterminisme est une thèse très générale, et il implique essentiellement des concepts (comme ‘loi de la nature’) intimement liés au concept de capacité (puisque nul n’est capable de changer les lois de la nature). Ne pourrait-il tout simplement pas *se faire* que le déterminisme et le libre arbitre soient incompatibles ? Comment pouvons-nous être sûrs que ce n’est pas ce que révèlera  un examen attentif ? Je crois que c’est ce qu’un examen attentif *a* montré.

Il y a des arguments pour la compatibilité du libre arbitre et du déterminisme qui sont suffisamment semblables à l’Argument du Cas Paradigmatique pour être également tenus pour invalides après réflexion sur leurs implications quant à la relation entre le libre arbitre et des propositions comme (M). C’est-à-dire, en raisonnant de manière très semblable au raisonnement précédent, on peut montrer que si ces arguments réussissaient à établir que le libre arbitre est compatible avec le déterminisme, alors des arguments semblables réussiraient à établir la conclusion absurde que le libre arbitre est compatible avec (M).

Regardons, par exemple, l’argument suivant :

Notre attribution ordinaire d’une capacité d’agir autrement ne fait aucune référence au déterminisme. C’est-à-dire que nous n’avons pas à constater que l’acte de l’agent était indéterminé pour constater qu’il aurait pu agir autrement. Par conséquent, la thèse exprimée normalement par ‘il aurait pu agir autrement’ n’implique pas la fausseté du déterminisme.

J’ai le regret de dire que je suis incapable de trouver un exemple clair de cet argument dans un texte édité. Mais je l’ai entendu très souvent dans des conversations, et l’ai lu très souvent dans des correspondances. Je crois donc que j’ai le droit d’y consacrer un peu de temps. Comment cet argument est supposé fonctionner, cela n’est pas absolument clair pour moi, mais la façon la plus évidente de le lire est d’y voir une application de la règle d’Instanciation Universelle à la prémisse suivante :

La thèse normalement exprimée par ‘il aurait pu agir autrement’ n’implique la fausseté d’aucune thèse générale à laquelle nos attributions ordinaires de capacité d’agir autrement ne fait pas référence.

Ce principe est faux. Il suffit de montrer que la conjecture de Goldbach ou sa négation en est un contre-exemple, mais de tels contre-exemples pourraient être contournés en remplaçant ce principe par un autre qui ne fasse référence qu’à des vérités contingentes (même si je tiens à souligner que certains philosophes ont cru que le déterminisme était une vérité nécessaire) ou en le restreignant d’une autre façon. Il serait moins facile de restreindre le principe de telle sorte que (M) n’en soit pas un contre-exemple – ce qu’elle est – mais nul doute que cela ne puisse être fait. Je crois, pourtant, que pour toute révision du principe je peux trouver un contre-exemple reconnaissable comme tel, indépendamment de la question de savoir si ‘il aurait pu agir autrement’ est compatible avec le déterminisme. Ou, du moins, j’ai confiance dans ma capacité de le faire jusqu’au point où la classe des thèses générales auxquelles le principe révisé est supposé s’appliquer aura été à ce point restreinte que le principe ne sera plus qu’un énoncé franchement transparent du compatibilisme. Quoi qu’il en soit, l’argument dans sa forme *présente* est clairement invalide, puisque, s’il était valide, un argument pratiquement semblable pourrait être utilisé pour montrer quelque chose de faux : que (M) est compatible avec le libre arbitre.

Un deuxième argument, dont l’invalidité peut être reconnue en raison du fait que sa validité entraînerait la compatibilité de (M) et du libre arbitre, est dû à Keith Lehrer[[5]](#footnote-5). Lehrer montre qu’il serait facile de rassembler des données sur la base desquelles l’hypothèse qu’un certain agent aurait pu agir autrement soit *hautement probable*. Ces données pourraient consister en un large ensemble de propositions assertant chacune que dans des circonstances très semblables dans le passé, l’agent *a* agi autrement qu’il ne l’a fait dans cette occasion particulière. C’est ce genre de données, après tout, sur laquelle tout le monde, compatibiliste ou incompatibiliste, fonde son jugement sur les capacités des gens à agir autrement. Mais une telle donnée ne rend clairement pas l’*indéterminisme* hautement probable. Il serait absurde d’argumenter ainsi : « dans de semblables circonstances, Tom a souvent agi autrement qu’il ne l’a fait dans cette occasion particulière, et il est donc hautement probable que le déterminisme est faux ». Maintenant considérez le théorème suivant du calcul des probabilités :

Si H1 est hautement probable sur la base de *e* et H2 n’est pas hautement probable étant donné *e*, alors H1 n’entraîne pas H2

Il suit de ce théorème et de ce que nous avons établi plus haut que le libre arbitre n’entraîne pas l’indéterminisme ; c’est-à-dire, que le libre arbitre et le déterminisme sont compatibles.

Aussi plausible ou peu plausible que cet argument puisse sembler à première vue, il est tout aussi plausible que l’argument qui serait obtenu en substituant ‘(M)’ à ‘déterminisme’. Et cet argument a évidemment une conclusion fausse[[6]](#footnote-6).

La leçon générale de la section présente est celle-ci : il y a des thèses qui sont incompatibles avec le libre arbitre. Le philosophe qui tente de montrer que le libre arbitre et le déterminisme sont compatibles devrait s’assurer que ses arguments ne peuvent pas être utilisés pour « montrer » qu’une thèse qui est si évidemment incompatible avec le libre arbitre est compatible avec lui.

**4.3** Dans cette section, j’examinerai un argument en faveur de la compatibilité du libre arbitre et du déterminisme accepté, d’une manière ou d’une autre, par la plupart des défenseurs contemporains du compatibilisme. Cet argument repose sur une théorie de la signification des attributions de capacité. Selon les défenseurs de cette théorie, que j’appellerai *conditionalisme*, les attributions de capacités sont en réalité des conditionnels déguisés. Par exemple, selon une version du conditionalisme, la proposition

Smith aurait pu sauver l’enfant qui se noyait

« signifie réellement »

Si Smith avait choisi de sauver l’enfant qui se noyait, Smith aurait sauvé l’enfant qui se noyait.

(Si cette prétention est juste, alors la proposition que Smith aurait pu sauver l’enfant qui se noyait mais ne l’a pas fait n’est évidemment pas plus incompatible avec le déterminisme que ne l’est la proposition que ce morceau de sucre se dissoudrait si, contrairement aux faits, il était placé dans l’eau).

Le conditionalisme a de nombreuses variétés. Dans une variété plutôt primitive, il implique que « Smith aurait pu sauver l’enfant qui se noyait » signifie

Si Smith avait choisi de sauver l’enfant qui se noyait, Smith aurait pu sauver l’enfant qui se noyait

Cette version du conditionalisme se trouve confrontée, cependant, à de très nombreuses difficultés que je ne propose pas d’énumérer[[7]](#footnote-7). Les seules variétés intéressantes de conditionalisme, je crois, sont celles de la variété « aurait (fait) ».

Un point sur lequel les conditionalistes diffèrent est celui du contenu exact des antécédents de leurs conditionnels. Là où un conditionaliste dit « Si Smith avait choisi… », d’autres diront « …avait voulu… », « …avait décidé… », « …avait entrepris… » ou « …avait essayé… ». Je ne discuterai explicitement que certaines versions du conditionalisme en « avait choisi » et « avait voulu ». Mais ce que je dirai s’appliquera *mutatis mutandis* aux versions qui font intervenir d’autres verbes.

Si une analyse conditionnelle adéquate des attributions de capacités est possible, elle assignera au moins à certaines d’entre elles des paraphrases conditionnelles d’une forme plutôt plus compliquée que celle de la forme donnée pour l’exemple précédent de l’enfant en train de se noyer. Par exemple, il pourrait difficilement être vrai que

Napoléon aurait pu gagner à Waterloo

signifie réellement

Si Napoléon avait choisi de gagner à Waterloo, Napoléon aurait gagné à Waterloo !

Je vais, cependant, limiter ma discussion à des questions sur nos capacités de réaliser des actes qui n’impliquent pas l’exécution de plans élaborés, ni ne demandent de connaissances ou de compétences particulières. Je peux ainsi me concentrer sur des situations où des analyses conditionnelles relativement simples sont adéquates si aucune analyse conditionnelle l’est jamais.

Pourtant, même dans ces cas simples, on peut se demander si aucune analyse conditionnelle *très* simple d’une capacité est correcte. R.M. Chisholm a attiré notre attention sur une difficulté fondamentale pour le conditionalisme[[8]](#footnote-8). Un exemple de Keith Lehrer l’illustre joliment[[9]](#footnote-9). Considérons la proposition

Smith aurait pu manger l’un des bonbons rouges

Cette proposition n’est pas équivalente à

Si Smith avait choisi de manger l’un des bonbons rouges, alors il aurait mangé un des bonbons rouges

Car supposons que Smith ait une peur pathologique à la vue du sang et que les bonbons soient de la couleur du sang. Alors, il se peut très bien que Smith ait été incapable de *choisir* de manger un des bonbons rouges. Et, dans ce cas, il n’aurait pas pu manger un des bonbons rouges. Néanmoins, nous pouvons supposer que, s’il *avait* choisi de manger un des bonbons, il l’aurait fait.

Une réaction naturelle à cet exemple serait d’ajouter la précision

…*et* Smith aurait pu choisir de manger un des bonbons rouges

à la proposition conditionnelle. Mais que signifie ce second ‘aurait pu’ ? Ou bien il a la même signification que ‘aurait pu’ dans ‘Smith aurait pu manger un des bonbons rouges’ ou bien il signifie quelque chose d’autre. S’il signifie la même chose, la définition amendée ne nous sera d’aucun secours, puisque la question que nous considérons est une question sur la relation entre les énoncés en ‘aurait pu’ et le déterminisme. Bien plus, si le second ‘aurait pu’ signifie la même chose que le premier, et si la proposition conditionnelle complète est réellement équivalente à la proposition que Smith aurait pu manger un des bonbons rouges, alors cette dernière est équivalente à la proposition

Si Smith avait choisi de manger un des bonbons rouges, alors Smith aurait mangé un de ces bonbons rouges, et si Smith avait choisi de choisir de manger un des bonbons rouges, alors Smith aurait choisi de manger un des bonbons rouges, et Smith aurait pu choisir de choisir de manger un des bonbons rouges.

Non seulement la phrase monstrueuse que je viens d’écrire contient un ‘aurait pu’ non réduit, comme son « prédécesseur » et comme ses successeurs encore plus monstrueux, mais elle contient la clause mystérieuse ‘si Smith avait choisi de choisir de manger un des bonbons rouges’. Qu’est-ce que choisir de choisir quelque chose ? On peut, bien sûr, choisir de choisir *entre* deux ou plusieurs choses : en choisissant de boire du vin, je peux en effet être en train de choisir de choisir entre boire un bordeaux et un bourgogne. Mais ce n’est pas là choisir de choisir *quelque chose*; qu’est-ce qui compterait comme un cas de choix de choisir un bordeaux ? Rien que je puisse imaginer. Je pense que nous devons abandonner l’hypothèse que le second ‘aurait pu’ a la même signification que l’original, car cette hypothèse nous conduit à l’incohérence.

Mais si le second ‘aurait pu’ n’est pas le ‘aurait pu’ du pouvoir ou de la capacité, qu’est-ce que c’est ? Utilisons ‘AURAIT PU’ pour dénoter ce nouveau sens de ‘aurait pu’, et utilisons ‘aurait pu’ seulement dans le sens du pouvoir ou de la capacité. L’analyse conditionnelle peut maintenant être écrite :

*x* aurait pu faire *y* =df si *x* avait choisi de faire *y*, *x* aurait fait *y*, et *x* AURAIT PU choisir de faire *y[[10]](#footnote-10)*.

Quoi que ‘AURAIT PU’ signifie exactement, il semble qu’il y a une condition que doit satisfaire toute explication adéquate de sa signification : ‘*x* AURAIT PU choisir de faire *y*’ doit impliquer ‘*x* aurait pu choisir de faire *y’.* Si cette condition n’est pas satisfaite, il sera facile de produire un contre-exemple dans le style de Chisholm à cette définition. Voici la recette : prenez simplement un des cas logiquement possibles où quelqu’un AURAIT PU choisir de faire quelque chose, mais n’aurait pas pu choisir de la faire (et, bien sûr, construisez l’exemple de telle manière que son choix aurait été efficace). Ce sera un cas où notre personne imaginaire n’aurait pas pu réaliser un certain acte, bien que, selon la définition proposée, il aurait pu. Je ne vois aucune façon de définir ‘AURAIT PU’ qui satisfasse cette condition. Bien plus, si je savais comment le faire – si je savais comment donner à ‘AURAIT PU’ un sens tel que ‘AURAIT PU choisir’ implique ‘aurait pu choisir’, il semble que je serais capable de donner à ‘AURAIT PU’ un sens tel que ‘AURAIT PU’ *tout court* implique ‘aurait pu’ *tout court*. Et si je pouvais faire cela, alors pourquoi ne serais-je pas capable d’appliquer cette intuition « directement », à savoir, sans user du conditionnel qui est le premier conjoint du *definiens* de l’analyse conditionnelle ?

Le conditionaliste a une possibilité d’éviter ces problèmes difficiles. Un acte de choix est, bien sûr, un acte[[11]](#footnote-11), et nous pouvons donc poser la question de savoir si son agent aurait pu se retenir de le réaliser, engendrant la régression infinie malheureuse dont nous avons exploré les conséquences dans les paragraphes précédents. Mais supposons qu’un conditionaliste offre une analyse de ‘aurait pu’ de la forme

*x* aurait pu faire *y* =df si R*xy*, alors *x* aurait fait *y*, et A

où ‘R*xy*’ représente une condition sur *x* et *y* telle que il est possible que cette condition soit satisfaite sans que *x* fasse rien avant de faire *y*. Le second élément de la conjonction du *definiens*, représenté dans ce schéma par ‘A’, peut être n’importe quel type de précision supplémentaire. Si l’antécédent du premier élément de la conjonction de notre *definiens* peut être vrai même si *x ne fait* rien, alors nous ne pourrons pas soulever les objections dans le style de Chisholm à cette définition. Un *definiens* très simple de ce type est

si *x* avait voulu faire *y* (plus que rien d’autre), alors *x* aurait fait *y*.

Vouloir réaliser un acte (à la différence de choisir de réaliser un acte) n’est pas lui-même un acte. Par conséquent, si quelqu’un dit, par exemple, « s’il avait voulu manger un bonbon rouge, il en aurait mangé un », nous ne pouvons pas dire en réponse, « Oui, mais aurait-il pu vouloir un bonbon ? » Ou, plus précisément, nous pourrions répondre ainsi, mais nos paroles devraient signifier quelque chose comme « était-il possible – en quelque sens non spécifié de ‘possible’ – dans cette situation qu’il ait voulu un bonbon rouge ? ». S’il n’était pas possible qu’il ait voulu manger un bonbon rouge, cela ne semble pas impliquer ce que semble en revanche impliquer « il n’était pas en son pouvoir de choisir de manger un bonbon rouge ». Supposons, par exemple, que Jones ait reçu une drogue qui rend indifférent à toute sorte de nourriture – sans révulsion à l’idée de la nourriture, mais simplement complètement indifférent à manger. Il semble correct de dire (en *quelque* sens de ‘possible’) qu’il n’était pas possible que, dans cette situation, Jones ait voulu manger un bonbon rouge. Pourtant il ne semble pas suivre que Jones n’aurait pas pu en manger un, qu’il n’était pas en son pouvoir d’en manger un. Après tout, les gens font parfois ce qu’ils n’ont aucun désir particulier de faire.

Si le *definiens* que nous sommes en train de considérer est protégé des contre-exemples dans le style de Chisholm, il doit néanmoins faire face à des problèmes qui ne sont pas entièrement différents des problèmes que ces contre-exemples ont créé pour la version « choix » du conditionalisme. Prenons une fois de plus le cas des bonbons rouges. Remarquez que Smith – l’homme qui a une aversion pathologique à la couleur du sang, et, *per accidens*, à la couleur des bonbons – ne *veut* pas manger un bonbon rouge. La seule vue de ces bonbons, pouvons-nous supposer, le met mal à l’aise : il ressent une forte tentation de couvrir le plat de bonbons d’un napperon. Supposons maintenant qu’il ait voulu manger un des bonbons. Il l’aurait sans doute fait. Mais sans doute aussi, n’aurait-il pas été affligé de cette curieuse névrose, une névrose qui, en réalité, le rend incapable de manger l’un des bonbons. Il semblerait que les deux propositions

Si Smith avait voulu manger un bonbon rouge, il l’aurait fait

et

Smith n’aurait pas pu manger un bonbon rouge

soient vraies. Par conséquent, l’analyse que nous considérons échoue. La leçon générale est que si un certain agent avait eu les désirs qu’il n’avait pas en fait, alors ses pouvoirs d’agir pourraient aussi avoir été différents, une possibilité qui vicie l’analyse que nous considérons. Voici un cas plus simple. Smith, fortement choqué par son expérience avec les bonbons, erre au milieu des voitures, est renversé par un bus, et est emmené à l’hôpital dans un profond coma dont il n’émerge jamais. Considérez le pauvre Smith, comateux dans son lit d’hôpital. Les deux propositions

Smith ne peut pas sortir du lit

Si Smith voulait sortir du lit, il le ferait

semblent toutes les deux vraies, la première parce qu’il est dans le coma, et la seconde parce que, s’il voulait sortir du lit, il ne serait plus dans le coma[[12]](#footnote-12). (Nous devons aussi supposer, bien sûr, que rien ne l’empêche de sortir du lit sinon l’inconscience, un état dont l’absence serait assurée par le vouloir de quoi que ce soit).

Ce genre d’exemples ne montre pas que le type d’analyse que nous étudions est sans espoir, mais seulement que son *definiens* doit contenir quelque qualification, quelque condition supplémentaire à mettre à la place occupée par ‘A’ dans le schéma abstrait donné plus haut.

Que devrait être cette qualification ? La meilleure réponse à cette question que je puisse envisager est suggérée par une analyse de ‘aurait pu’ formulée par Keith Lehrer[[13]](#footnote-13). Si nous incorporons l’idée de Lehrer dans l’analyse que nous considérons, nous obtenons :

*x* aurait pu faire *y* =df si *x* avait voulu faire *y*, *x* aurait fait *y* et il est faux que, si *x* avait voulu faire *y*, *x* aurait possédé certains avantages à l’égard de l’action de faire *y* que *x* ne possède pas actuellement[[14]](#footnote-14)

Cette analyse n’a pas pour conséquence que Smith (notre névrotique) aurait pu manger un bonbon rouge. Car, même s’il est vrai que Smith aurait mangé un bonbon rouge s’il l’avait voulu, il est également vrai que s’il avait voulu manger un bonbon rouge, il aurait eu un avantage à l’égard de cette action qu’il ne possède pas en fait : il aurait été libre à l’égard de sa névrose particulière. De la même façon, si Smith avait voulu sortir de son lit d’hôpital, il aurait eu un avantage vis-à-vis de cette action qu’il ne possédait pas en fait : la conscience.

Mais cette analyse exclut des cas évidents de capacité. Si je voulais prendre un vol pour Washington, j’en viendrais à posséder un certain avantage à l’égard du vol pour Washington : un siège réservé sur un vol vers Washington ; et cet avantage est un avantage que je ne possède pas actuellement. Mais ce fait n’implique évidemment pas que je ne pourrais pas m’envoler pour Washington. Je ne suis pas sûr de la manière dont le *definiens* précédent doit être réécrit pour éviter cette difficulté. Je suggère ceci :

Si *x* avait voulu faire *y*, *x* aurait fait *y* et le fait que *x* veuille faire *y* n’aurait pas été suffisant (au sens logique large) pour que *x* possède un avantage à l’égard de faire *y* que *x* ne possédait pas en réalité.

Si je voulais m’envoler pour Washington cela serait peut-être *causalement* suffisant pour que j’acquière un siège réservé sur un vol pour Washington, mais ce n’aurait pas été logiquement suffisant. Mais si Smith avait voulu sortir du lit, cela aurait été *logiquement* suffisant, au sens large, pour qu’il soit conscient. Il n’est pas aussi clair que son désir (*wanting*) de manger un bonbon rouge soit logiquement suffisant pour la disparition ou la non-existence de son aversion pathologique pour les choses rouges, mais supposons qu’il en soit ainsi. Mieux, supposons que nous avons trouvé un certain sens de suffisance – certainement plus fort que la suffisance causale, sans doute plus faible que la suffisance logique au sens large – qui est le « mieux » pour notre but présent, qu’il rende notre définition extensionnellement adéquate ou qu’il soit du moins aussi près que possible de satisfaire cette exigence. Mieux encore, supposons que nous avons trouvé  la *meilleure* analyse conditionnelle *possible* de la capacité, ou l’une de celles-ci s’il y en a plusieurs : supposons que nous avons trouvé une analyse extensionnellement adéquate, s’il y en a une, et s’il n’y en pas, que nous en avons trouvé une qui ne peut être améliorée par un bricolage ou par l’addition de conditions supplémentaires et qui n’est pas plus loin de l’adéquation extensionnelle que toute autre analyse fondamentalement différente. Appelons-la l’Analyse. L’Analyse est correcte si une analyse conditionnelle est correcte, et incorrecte seulement si aucune analyse conditionnelle n’est correcte.

Que fait l’Analyse ? Comment affecte-t-elle notre compréhension du Problème de la Compatibilité ? Pour autant que je puisse le voir, elle fait très peu, à moins que nous n’ayons une raison de penser qu’elle est *correcte*. De nombreux compatibilistes semblent penser qu’ils ont seulement à présenter une analyse conditionnelle de la capacité, de la défendre contre, ou de la modifier pour faire face à, tout contre-exemple envisageable, et qu’ils ont alors fait ce qu’il fallait pour défendre le compatibilisme.

Ce n’est pas ainsi que je vois les choses. L’analyse particulière de la capacité que présente un compatibiliste est, à mes yeux, simplement une de ses prémisses ; sa prémisse centrale, en fait[[15]](#footnote-15). Et les prémisses doivent être défendues. Je ne vois aucune raison particulière de penser que les énoncés de capacité peuvent être analysés comme des conditionnels, et encore moins qu’aucune analyse conditionnelle particulière de ces énoncés est correcte. Bien plus, je vois ce qui me semble être une bonne raison de penser qu’aucune analyse conditionnelle n’est correcte – ou, du moins, qu’aucune analyse conditionnelle qui supporte le compatibilisme est correcte. Si une analyse conditionnelle supportant le compatibilisme est correcte alors *ex hypothesi* l’Analyse l’est. Considérons l’Analyse par rapport à l’un des arguments pour l’incompatibilisme présenté au chapitre 3. Pour être concret, considérons le Premier Argument. Le Premier Argument Formel est valide. Par conséquent, si l’Analyse est correcte, au moins l’une des prémisses du Premier Argument Formel est fausse. (J’*admets* que ce conditionnel est vrai. S’il ne l’est pas, alors, bien sûr, le libre arbitre et le déterminisme sont incompatibles, *même si* l’Analyse est correcte[[16]](#footnote-16)). De manière converse, si toutes les prémisses du Premier Argument Formel sont vraies, l’Analyse est incorrecte. Par conséquent, puisque j’ai présenté des arguments pour chacune des prémisses du Premier Argument Formel - des arguments qui ne présupposent en aucun sens clair que les énoncés de capacité ne sont pas des conditionnels déguisés –, j’ai donc bien présenté un argument en faveur de la conclusion que l’Analyse échoue[[17]](#footnote-17).

Maintenant si nous avions à notre disposition un argument pour la thèse que l’Analyse était correcte, nous pourrions comparer cet argument avec mes arguments en faveur des prémisses du Premier Argument Formel et essayer de déterminer qui a la position la plus forte. Mais, à moins que je manque quelque chose dans de nombreuses défenses « conditionnelles » du compatibilisme, que l’on trouve dans la littérature philosophique, aucun argument n’a jamais été donné en défense de la thèse que les énoncés qui attribuent à un agent le pouvoir d’agir peuvent être correctement analysés comme des conditionnels. Ce n’est pas que cette thèse me semble *intrinsèquement* sans plausibilité. Si je la considère indépendamment du Problème de la Compatibilité, je ne sens aucune inclination à l’accepter ou à la rejeter. Mais quand je considère le fait qu’elle est incompatible avec certaines propositions – les prémisses du Premier Argument Formel, par exemple – qui me semblent à première vue hautement probables, alors, bien sûr, je me sens très enclin à la rejeter.

Ces considérations sont très abstraites. Elles peuvent être présentées d’une manière plus concrète. Il est possible de montrer exactement où l’Analyse entre en conflit avec nos arguments incompatibilistes, pour montrer simplement quelle prémisse de chacun des arguments doit être fausse si l’Analyse est vraie. Et si nous avons localisé la prémisse de l’un des ces argument qui, du point de vue compatibiliste, est la prémisse cruciale, nous pouvons alors comparer cette prémisse et l’Analyse et voir celle des deux qui semble la plus plausible. (Bien sûr, nous ne savons pas réellement ce qu’est l’Analyse. Néanmoins, nous savons plusieurs choses à son sujet. J’essaierai de montrer que nous en savons assez.)

Le plus commode sera d’appliquer cette stratégie au Troisième Argument. J’ai dit au chapitre 3 que la prémisse cruciale, celle qui avait le plus besoin de support, dans ce Troisième Argument, était la validité de la Règle (). Il semble donc vraisemblable que si l’Analyse est correcte, la Règle () est invalide. On peut montrer que cette spéculation est correcte[[18]](#footnote-18). Ou en tout cas, on peut montrer que la Règle () est incompatible avec les analyses conditionnelles que nous avons effectivement énoncées, et il semble donc vraisemblable que si l’Analyse – quoi qu’elle soit exactement – est incompatible avec l’une des prémisses du Troisième Argument, elle est incompatible avec la validité de la Règle (). Si l’Analyse n’est incompatible avec aucune prémisse du Troisième Argument, alors l’incompatibilisme est vrai, même si l’Analyse est correcte. Et il n’y a guère de plausibilité à supposer que, tandis qu’une analyse conditionnelle plus simple de la capacité est incompatible avec la validité de () et apparemment compatible avec les autres prémisses du Troisième Argument, l’Analyse est compatible avec () mais incompatible avec une autre prémisse.

Je vais me contenter de montrer que l’analyse la plus simple parmi celles que nous avons considérées implique l’invalidité de (). Je laisse comme un exercice pour le lecteur le soin de montrer que d’autres révisions plus complexes de cette simple analyse ont la même conséquence.

La Règle (), on s’en souvient, est : N*p,* N(*p*  *q*)  N*q*, où ‘N*p*’ abrège ‘*p* et nul n’a, ni n’a jamais eu, le choix à propos de *p*’. Si notre première analyse conditionnelle de la capacité est correcte, alors ‘N*p*’ est équivalent à quelque chose comme

*p* et pour tout agent *x*, il n’est pas le cas que si *x* avait choisi (ou devait jamais choisir) de rendre faux que *p*, alors *x* aurait rendu (ou rendrait) faux que *p*

Supposons que cette équivalence soit valide. Considérons maintenant cette instance de () :

N Il est psychologiquement impossible pour Smith de choisir de manger un bonbon rouge ;

N (Il est psychologiquement impossible pour Smith de manger un bonbon rouge  Smith ne mange pas un bonbon rouge) ;

*Donc*, N Smith ne mange pas un bonbon rouge.

Nous pouvons facilement imaginer que les prémisses de cet argument sont vraies et que sa conclusion est fausse. Prenons notre histoire du Smith névrotique, et ajoutons les conditions suivantes. Supposons, juste pour simplifier l’exemple, que Smith est la seule personne. Supposons que, si Smith devait choisir de rendre faux qu’il était psychologiquement impossible pour lui de choisir de manger un bonbon rouge, il échouerait. Alors la première prémisse de notre argument est vraie. Bien plus, supposons que quelque chose rende impossible à Smith de manger un bonbon rouge sans le choisir – peut-être un mécanisme hors de son contrôle qui écarte les bonbons si, *par inadvertance*, il en atteint un, ou quelque chose de ce genre. Alors, puisque personne ne fait par choix ce qu’il lui est psychologiquement impossible de choisir, la seconde prémisse est vraie. Supposons que si – *per impossibile psychologicale –* Smith choisissait de manger un bonbon rouge, il *mangerait* un bonbon rouge. Alors la conclusion est fausse. Puisque ces suppositions semblent consistantes, nous avons forgé un contre exemple à la Règle () qui est valable pourvu que ‘N*p*’ soit interprété selon les termes de la première analyse conditionnelle. Alors tant pis pour la première analyse conditionnelle, dis-*je*. La thèse que la Règle () est valide me semble évidemment vraie, et la première analyse conditionnelle ne me semble pas évidemment vraie. Si deux propositions sont incompatibles et que l’une semble évidemment vraie, alors, comme je l’ai dit au chapitre 3, si l’on doit choisir on devrait accepter la proposition qui semble évidemment vraie.

Nous avons parlé de la première analyse conditionnelle, qui est connue pour être fautive sur d’autres bases que son incompatibilité avec la Règle (). Qu’en est-il de l’Analyse elle-même ? Eh bien, comme je l’ai soutenu, il est certainement raisonnable de croire que l’Analyse est incompatible avec la validité de (). (Et si elle ne l’est pas, le compatibiliste a de sérieux problèmes : si elle ne l’est pas, alors ou bien l’Analyse est incompatible avec une prémisse du Troisième Argument qui est encore plus évidemment vraie que la proposition que () est valide, ou bien le Troisième argument est bon, même si l’Analyse est correcte.) Qu’est-il le plus raisonnable de croire : que la Règle () est valide ou que l’Analyse est correcte ? Je crois que j’en sais assez sur l’Analyse pour répondre à cette question avec une certaine confiance. L’Analyse, quel que soit son contenu exact ressemblera certainement à quelque chose comme l’analyse en termes d’ « avantages » que nous avons examinée plus haut dans cette section. Même si elle ne fait pas usage de la même « idée », elle sera d’un niveau de complexité comparable. Quand je regarde les analyses philosophiques de cette complexité, alors, à moins que l’on me montre un argument convaincant en faveur de leur correction, je n’ai tout simplement pas d’idée quant à leur éventuelle correction. Ma réaction pourrait s’exprimer ainsi : «  Bon, cela *pourrait* être correct. Je ne sais pas. Pourquoi pensez-vous que ce soit correct ? » La Règle (), d’un autre côté, dit immédiatement quelque chose à la réflexion ; comme le *modus tollens*, elle peut facilement être saisie par l’esprit qui peut *voir* qu’elle est vraie. Mais l’esprit n’est pas plus capable de saisir des analyses de *peut* qui ont l’ordre de complexité de l’Analyse en termes d’avantages qu’il n’est capable de saisir le candidat moyen pour la « quatrième condition » de la connaissance. On ne peut pas – en tout cas je ne peux pas – les voir immédiatement ni entièrement. Par conséquent, ayant à choisir entre la Règle () et l’Analyse, je ne sens aucun trouble de conscience pour appliquer le principe épistémique introduit à la section 3.10 : la Règle () semble évidemment correcte ; l’Analyse, en raison de son extrême complexité pour le moins, ne semble pas évidemment correcte ; par conséquent, j’accepte la Règle () et rejette l’Analyse. Et pour cette raison je rejette l’Argument de l’Analyse Conditionnelle.

Si on produisait un contre-exemple convainquant à (), cela vicierait mon argument. Si on produisait un argument plausible en faveur de la conclusion que () est invalide, cela vicierait mon argument. Si on produisait une analyse conditionnelle de la capacité qui soit simple, facilement saisissable, et si cette analyse semblait correcte et qu’il n’y eût aucun contre-exemple connu, cela vicierait mon argument. Si on produisait un argument plausible en faveur de la correction d’une analyse conditionnelle – aussi complexe cette analyse soit-elle – cela vicierait mon argument. Mais rien de tel n’a jamais été produit et je ne pense pas qu’on en produira un. Je conclus que, puisque la Règle () est plus plausible que l’Analyse et, *a fortiori*, plus plausible qu’aucune autre analyse conditionnelle, l’Argument de l’Analyse Conditionnelle échoue.

Je considère que la plupart des compatibilistes pensent que le compatibilisme est une thèse intrinsèquement plausible et que l’incompatibilisme est intrinsèquement peu plausible. Si quelqu’un pense cela, il regardera peut être l’argument

Le Compatibilisme est vrai

*Donc,* () est invalide

Comme un « argument plausible en faveur de la conclusion que () est invalide ». Comme je l’ai dit dans la section 3.10, je veux accorder que cet argument est valide. Mais pourquoi devrait-on trouver que le compatibilisme est intrinsèquement plausible ? Je crois qu’il n’y a qu’une réponse possible à cette question : parce que (a) la thèse que nous avons le libre arbitre est intrinsèquement plausible, et (b) parce que, comme le pensent de nombreux philosophes, il est intrinsèquement peu plausible de supposer qu’un acte libre implique un événement causalement indéterminé. Pourquoi pensent-ils cela ? Qu’y a-t-il de peu plausible là-dedans ? Ce sont des questions qui seront discutées de manière plus appropriée avec l’argument *Mind*.

1. . « Divine Omnipotence and Human Freedom », in A. Flew and A. McIntyre, eds., *New Essays in Philosophical Theology* London, S.C.M. Press, 1955. [↑](#footnote-ref-1)
2. . *Ibid*. p. 150. [↑](#footnote-ref-2)
3. . W.P. Alston m’a suggéré que cet énoncé de (M) pouvait être mal interprété et je vais donc dire quelques mots de plus pour rendre mes intentions plus claires. La « table d’instructions » est constituée entièrement de conditionnels comme ‘Si vous êtes dans la force de l’âge et qu’un supérieur vous humilie en vous réprimandant devant vos subordonnés, essayez de vous venger en répandant des rumeurs injurieuses sur sa vie privée et en prenant grand soin que ces rumeurs ne permettent pas de remonter jusqu’à vous’. La présence du petit mécanisme est causalement suffisante pour que le sujet satisfasse chacun de ces conditionnels ; mais ce sont le temps et la chance qui déterminent quel est celui qui est satisfait de manière non vide par le sujet et quels sont ceux qu’il satisfait de manière vide. Ainsi, (M) n’attribue pas l’omniscience aux Martiens. Ils ne savent pas en général dans quelles situations les gens vont se trouver. Mais leurs « programmes » pour nous sont suffisamment compréhensifs pour que toute contingence importante de la vie humaine soit représentée par l’antécédent de l’un de ces conditionnels que comprend le programme. [↑](#footnote-ref-3)
4. . Certains disciples de Wittgenstein pourraient dire que si nous faisions une telle découverte nous ne saurions plus *quoi* dire. Mais personne, je crois, ne se sentirait tenté de dire que nous devrions continuer à dire que les gens sont *libres*. [↑](#footnote-ref-4)
5. . « An Empirical Disproof of Determinism », in Keith Lehrer, ed., *op. cit.* [↑](#footnote-ref-5)
6. . J’ai tenté, dans cette brève discussion du raisonnement de Lehrer, de présenter un argument pour la seule conclusion que ce raisonnement est défectueux ; je n’ai pas tenté d’établir un diagnostic. Pour un diagnostic, voyez mon article « Lehrer on Determinism, Free Will and Evidence », *Philosophical Studies* (1972). [↑](#footnote-ref-6)
7. . La plus sérieuse est que ‘*x* peut faire *y* s’il choisit de le faire’ n’est pas une meilleure définition de ‘*x* peut faire *y*’ que ‘*x* est beau si vous le regardez correctement’ ne l’est de ‘*x* est beau’ ou que ‘*x* est un poison s’il est ingéré’ ne l’est de ‘*x* est un poison’. J.L. Austin a montré que ‘il peut le faire s’il choisit de le faire’ ne peut pas être considéré comme le conditionnel pur qu’il semble être à première vue (“Ifs and Cans”, *Philosophical Papers*, Oxford, 1961). Je crois que l’analyse correcte de ‘il peut le faire s’il choisit de le faire’ montre qu’il s’agit d’une conjonction déguisée : ‘il peut et s’il ne le fait pas c’est seulement parce qu’il ne choisit pas de le faire et non parce qu’il ne peut pas’. Puisque cet énoncé contient ‘il peut’ comme l’un de ses conjoints, il ne peut être d’un grand secours pour quiconque est intéressé par ce avec quoi ‘il peut’ est compatible. [↑](#footnote-ref-7)
8. . Voyez sa recension des *Philosophical Papers* d’Austin dans *Mind* (1964), et son « He Could Have Done Otherwise », *The Journal of Philosophy* (1967). Je ne peux pas résister à citer en entier une note de ce dernier texte : «  C’est sans doute pour des raisons comme celles-ci que George Washington avait la réputation de ne pas pouvoir mentir. Le point n’était pas qu’il manquait de l’esprit, de la compétence, ou de l’opportunité pour le faire, mais qu’il était si bon qu’il n’aurait pu se disposer à tromper. Bayle cite un théologien wallon du dix-septième siècle, de Wolzogue, qui avait indiqué que, même si Dieu n’aurait eu aucune difficulté à tromper s’il choisissait de tromper, il ne pouvait pourtant pas tromper puisqu’il ne pouvait pas choisir de tromper. De Wolzogue écrit : « Dieu peut tromper s’il le veut… mais il est impossible pour lui d’avoir une telle volonté de tromper ; il est aussi impossible pour lui de chercher à employer sa puissance pour l’exécution d’une ruse, d’où je conclus qu’il lui est impossible de tromper », cf. Pierre Bayle, *Dictionnaire Général, Historique et Critique*, article « Rimini (Gregorio de) », note C. Selon certains chrétiens, une différence importante entre Marie et Jésus était que, tandis que Marie pouvait pécher mais ne l’a jamais fait, Jésus « non seulement n’a pas péché, mais ne pouvait pas non plus pécher », le point étant, encore une fois, qu’il n’aurait pas pu entreprendre (choisir, vouloir, essayer, se disposer à) pécher. Cf. Ludwig Ott, *Fundamentals of Catholic Dogma*, Cork, Mercier Press, 1952, p. 169. Voyez le traitement de la question par saint Thomas, « Dieu peut-il faire ce que les autres font ? », *Sur la puissance de Dieu*, q. 2, art. 4. [↑](#footnote-ref-8)
9. . « Cans Without Ifs », *Analysis* (1968-69). [↑](#footnote-ref-9)
10. . Comme R.M. Chisholm l’a montré dans sa recension d’Austin (citée à la note 82), cette définition pourrait être améliorée en écrivant ainsi le *definiens*: « Il y a quelque chose de tel que si *x* avait choisi de le faire, alors *x* aurait fait *y*, et *x* AURAIT PU choisir de le faire ». Cette définition semblerait éviter la difficulté illustrée par le cas Napoléon-Waterloo mentionné plus haut. Mais laissons la définition comme elle est dans le texte, puisque nous serons intéressés par d’autres sortes de difficultés que celles qu’évite la correction de Chisholm, et la correction rendrait notre discussion de ces autres types de difficultés beaucoup plus complexe qu’il n’est nécessaire. [↑](#footnote-ref-10)
11. . Certains philosophes ont contesté ce point, sur des bases qui ne sont pas claires pour moi. Pour une discussion de la question de savoir si le choix de réaliser un acte est lui-même un acte, voir l’introduction de Myles Brand à *The Nature of Human Action* Glenview (Ill.), Scott Foresman and Comany, 1970, p. 14-16. [↑](#footnote-ref-11)
12. . Les désirs qui figurent dans le présent exemple sont occurrents (*occurrent*) et non latents (*standing*). Ce matin j’ai voulu visiter la bibliothèque pour vérifier une référence et j’ai aussi voulu vivre jusqu’à un âge avancé ; mais le dernier désir, à la différence du premier n’a jamais été présent à ma conscience, jamais devant mon esprit. Le premier désir (ou ‘vouloir’, comme trop de philosophes disent avec insistance) était occurrent et le second latent. Je ne veux pas donner à entendre qu’une personne inconsciente n’a pas de désirs latents. [↑](#footnote-ref-12)
13. . Voyez son « ‘Can’ in Theory and Practice : A Possible Worlds Approach », in M. Brand et D. Dalton (eds.), *Action Theory*, Dordrecht, Reidel, 1976. L’analyse de Lehrer n’est pas une analyse conditionnelle, mais elle y ressemble suffisamment pour que plusieurs de ses caractéristiques puissent être transférées aux analyses conditionnelles typiques avec peu de modifications. Je ne voudrais pas donner l’impression que l’analyse du texte est équivalente à celle de Lehrer. [↑](#footnote-ref-13)
14. . Pouvons-nous définir ‘avantage’ sans utilise ‘pouvoir’ ou un terme essentiellement équivalent ? (Un ‘peut’ nous nargue-t-il encore ?) Je suis enclin à penser que ‘avantage’ masque un ‘peut’, mais je ne presserai pas sur ce point. [↑](#footnote-ref-14)
15. . Pour un exemple de compatibiliste qui, à moins que je l’ai mal compris, n’a pas réussi à saisir ce point simple, voyez les articles de R. Foley, cités au chapitre I, note $$$. Je pourrais mentionner en passant qu’il y a une tendance chez certains compatibilistes (y compris Foley, je crois) à traiter leur analyse conditionnelle favorite comme une partie de la thèse qu’ils appellent ‘compatibilisme’ ; c’est-à-dire qu’il y a une tendance à traiter ce mot, non comme un nom pour la thèse que le libre arbitre et le déterminisme sont compatibles, mais plutôt comme un nom pour quelque chose comme ceci : ‘Parce que l’analyse conditionnelle suivante de *peut* est correcte…, le libre arbitre est compatible avec le déterminisme’. Il faut résister à cette tendance, ne serait-ce que parce qu’il est possible d’accepter la compatibilité du libre arbitre et du déterminisme et de rejeter le conditionalisme. Pour un exemple effectif, voyez Lehrer, « An Empirical Disproof of Determinism », cité plus haut. [↑](#footnote-ref-15)
16. . Pour une analyse conditionnelle de la capacité qui n’a *pas* la conséquence qu’une des prémisses du Premier Argument Formel est fausse, voyez Carl Ginet, « The Conditional Analysis of Freedom », in P. van Inwagen, ed., *Time and Cause : Essays Presented to Richard Taylor*, Dordrecht, Reidel, 1980. A partir de maintenant, j’entendrai par ‘analyse conditionnelle’ la même chose que ‘analyse conditionnelle supportant le compatibilisme’. [↑](#footnote-ref-16)
17. . Le lecteur devrait pourvoir vérifier qu’étant donnée la notion assez précise de ‘rendre faux’ introduite dans la section 3.4, l’Analyse est incompatible avec la vérité de la prémisse (6). [↑](#footnote-ref-17)
18. . Nous pourrions nous attendre à partir de la note précédente à ce que la correction de l’Analyse implique la fausseté de la prémisse ‘NL’ du Troisième Argument Formel – qui est la prémisse de l’argument qui semble intuitivement « correspondre » à la prémisse (6) du Premier Argument Formel, mais il apparaît qu’il n’en va pas ainsi. Je ne crois pas que cela ruine ma thèse que les trois arguments du Chapitre III sont essentiellement le même et tiennent ou tombent ensemble Les trois arguments représentent trois manières de renforcer l’Argument de la Conséquence et, en ce sens, ils sont essentiellement le même argument ; mais les trois ensembles de procédés techniques utilisés pour renforcer l’Argument de la Conséquence sont notablement distincts entre eux, ce qui conduit à certaines asymétries, quant à leurs relations logiques avec l’Analyse, entre les prémisses qui se « correspondent » superficiellement. J’ai choisi le Troisième Argument pour un examen détaillé parce que je crois que le fait que la validité de () est le point où l’Analyse entre en conflit avec cet argument a un intérêt philosophique réel, tandis que le fait que l’Analyse soit en conflit avec la prémisse (6) du Premier Argument Formel – plutôt qu’avec (5) ou (4) – est un résultat accidentel de la manière dont j’ai choisi de définir ‘rendre faux’. [↑](#footnote-ref-18)